

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE

SEANCE DU 08 JUILLET 2026
DELIBERATION n°27-2026

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet, à 17 heures 30, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

OBJET :

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DE LA DURANCE

** Désignation d'un membre représentant le Syndicat Mixte Asse Bléone*

(AFFAIRE PRESENTANT UN INTERET COMMUN A TOUS LES MEMBRES)

Est nommé secrétaire de séance : Gérard COLLOMP

Nombre de membres en exercice :	68 (94 voix)
Nombre de délégués votants présents :	37 (51 voix)
Nombre de délégués avec 1 voix délibérative :	24 (dont 1 pouvoir) Soit 24 voix délibératives
Nombre de délégués avec 2 voix délibératives :	16 (dont 2 pouvoirs) Soit 32 voix délibératives
Nombre de délégués avec 3 voix délibératives :	00 (dont 0 pouvoir) Soit 0 voix délibérative

Représentants des Communes :

Titulaires :

ARNAUD David	GRAILLON Joel
ARPAIA Marie-Hélène	IAVARONE Gérard
BONNAFOUX Jean Luc	LAURENT Patrick
DENEUVE Jérôme	LE BERRE Chrystel
DEYE Manuel	LEBRE Fabien
FABRE Jean-Claude	NEBES Sandrine
FABRE Jean-Luc	PONS Marc
FLAMARION Christian	RIQUIER Patricia
GASSER Daniel	ZANARTU-HAYER Italo
GIRARD Aline	

Suppléants à voix délibérative :

BERENGER Hélène	FORGET Marc
BROCCHETTO Daniel	TOESCA Elie

Pouvoirs :

ESMIOL Gérard à Gérard IAVARONE

Suppléants :

CAPEL Olivier	DAST Christophe
CHAILLAN Hugues	MARTIGLIO Fanny
CHAMPSAUR Nicole	

Absents excusés :

BARDIN Chantal	GARCIN Bernard
BAYLE Evelyne	JOUBERT Jean Paul
CALAMUSO Michel	JOUVES Marc
CANETTO Sébastien	MAISSE Anthony
FERAUD Corinne	SELLIER Annabelle

Représentants de PAA :**Titulaires :**

ARNAUD David	IAVARONE Gérard
BAILLE Denis	GONCALVES Gilles
BERTORELLO Gilles	LAURENT Patrick
FIAERT Claude	ZANARTU-HAYER Italo
FORGET Marc	

Suppléants à voix délibérative :

DELAROUX Lionel	FABRE Jean-Luc
-----------------	----------------

Pouvoirs :

FERRAND Romain à Claude FIAERT

Absents excusés :

COCHET Brigitte	JOUBERT Jean-Paul
DI BENEDETTO Julien	PORTIER Lucie
ISNARD Brice	

Représentant de DLVAgglo :**Pouvoirs :**

GOUIN Benoit à Gérard COLLOMP

Représentants de la CCAPV :**Titulaires :**

COLLOMP Gérard	MAZZOLI Jean
----------------	--------------

Suppléants à voix délibérative :

CHAILLAN Hugues

Vu le dossier préliminaire du SAGE, établi par le SMAVD à la suite d'une large concertation, et soumis à consultation officielle des collectivités en juillet et août 2020 par les 6 préfectures des départements concernées par le futur SAGE Durance.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Durance et désignation de la Préfecture des Alpes de Haute Provence comme préfecture référente de la démarche.

Vu les articles L212-3 à 11 et R212-29 à 45 du Code de l'Environnement concernant les Schéma d'aménagement et de gestion des eaux et le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau.

Vu l'arrêté de composition de la CLE Durance du 31 janvier 2023 et l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023.

Considérant que le Syndicat mixte Asse Bléone est membre de la CLE Durance.

Considérant qu'elle dispose d'un siège au sein de cette instance.

Considérant l'animation territoriale portée par le SMAVD pour structurer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Durance.

Considérant l'importance pour le Syndicat Mixte Asse Bléone d'assurer sa représentation dans les phases à venir de construction du SAGE Durance.

Le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) conduit depuis de nombreuses années une démarche de concertation autour des enjeux de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Dans ce cadre, la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance a été identifiée comme un outil structurant pour déférer les acteurs, partager un diagnostic commun et anticiper les évolutions liées au changement climatique et au partage de la ressource. Le périmètre du SAGE Durance a été officiellement délimité par un arrêté inter préfectoral du 10 décembre 2021.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), installée en 2023 et souvent qualifiée de « Parlement de l'eau », constitue l'instance de gouvernance du SAGE. Elle réunit 105 membres répartis en trois collèges (élus, usagers, Etat).

Les travaux de la CLE répondent à la nécessité d'un dialogue territorial élargi pour concilier les besoins socio-économiques avec l'eau réellement disponible sur le bassin versant de la Durance, tout en préservant les milieux aquatiques et en s'adaptant aux enjeux croissants de la sécurité face aux inondations.

La CLE permet également d'organiser le dialogue avec les territoires alimentés par des transferts d'eau de la Durance (alimentation en eau de Marseille,

irrigation de la Crau, des secteurs nord Vaucluse...) et de se coordonner avec les travaux des CLE du Verdon et du Calavon-Coulon déjà structurés de longue date.

Le périmètre du SAGE Durance inclut le Syndicat Mixte Asse Bléone, qui dispose d'un siège au sein de la CLE Durance.

Suite au renouvellement des gouvernances locales, il convient pour le Syndicat Mixte Asse Bléone de désigner son représentant au sein du collègue des élus. Cette désignation garantir la participation de notre territoire aux décisions de la CLE et assure la prise en compte de nos enjeux locaux dans les futurs documents du SAGE Durance.

Il est donc proposé de désigner le représentant du Syndicat Mixte Asse Bléone au sein de la Commission Locale de l'Eau de la Durance.

Un appel à candidature est lancé en séance.

Une candidature est proposée par Monsieur Gérard COLLOMP, 1^{er} vice-président du SMAB.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Gérard COLLOMP, 1^{er} vice-Président du Syndicat, pour représenter le Syndicat Mixte Asse Bléone à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Durance.

Fait à DIGNE LES BAINS,
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Gérard COLLOMP



Le Président
Claude FIAERT

